

PRÉFET DE L'OISE

Arrêté instituant la commission d'organisation des opérations électorales.
à l'occasion des élections des membres de la chambre d'agriculture de l'Oise le 31 janvier 2019

LE PREFET DE L'OISE
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code rural, et notamment ses articles R. 511-8 à R. 511-29 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 11 octobre 2017 portant nomination de Monsieur Louis LE FRANC, préfet de l'Oise ;

Vu le décret n° 2018-640 du 19 juillet 2018 relatif à l'élection des membres des chambres d'agriculture et modifiant le code rural ;

Vu l'arrêté du 22 mai 2018 pris en application de l'article R. 511-44 du code rural et de la pêche maritime convoquant les électeurs pour l'élection des membres des chambres d'agriculture fixant au 31 janvier 2019 la date de clôture du scrutin pour les élections des membres des chambres d'agriculture ;

Vu l'instruction technique DGPE/SDPE/2018-581 du 27 juillet 2018 du ministre de l'agriculture et de l'alimentation relative aux élections des membres des chambres d'agriculture ;

Vu l'instruction technique DGPE/SDPE/ du 27 novembre 2018 du ministre de l'agriculture et de l'alimentation relative aux élections des membres des chambres d'agriculture modifiant l'instruction technique DGPE/SDPE/2018-581 du 27 juillet 2018 du ministre de l'agriculture et de l'alimentation relative aux élections des membres des chambres d'agriculture ;

Vu les consultations effectuées ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Dans le cadre de l'élection des membres de la chambre d'agriculture qui se dérouleront le 31 janvier 2019, il est institué une commission d'organisation des opérations électorales qui est composée comme suit :

- M. Dominique LEPIDI, Secrétaire général de la préfecture, représentant le Préfet, président, suppléé par M. Vincent RENON Directeur des collectivités locales et des élections.
- Mme Agnès COCHU, assistée de Mme Sylvie HELBERT , désignés par le Directeur départemental des Territoires.
- M. Romuald KISIELEWSKI, représentant le Directeur départemental des finances publiques de l'Oise.
- M. Pascal LAROCHE, membre élu de la chambre d'agriculture, désigné par le Président de la chambre d'agriculture de l'Oise.
- M. Frédéric DUMONT, assisté de Madame Sylvaine GODARD, désignés par le Directeur de la Poste de Picardie pour les attributions mentionnées aux 2° et 3° de l'article R.511-39 du code rural.

Un mandataire de chaque liste peut assister aux travaux de la commission

La commission a son siège à la Préfecture de l'Oise.

Le secrétariat de cette commission est assurée par les services de la Préfecture.

ARTICLE 2 : La commission est chargée de vérifier la conformité des bulletins de vote et des circulaires, d'expédier à tous les électeurs la propagande électorale ainsi que le matériel de vote par correspondance, d'organiser la réception des votes ainsi que le dépouillement et le recensement des votes, de proclamer les résultats et de statuer sur les demandes de remboursement des frais de propagande des candidats ;

ARTICLE 3 : La commission se réunira sur convocation de son président. Elle pourra entendre toute personne dont l'audition lui paraît nécessaire.

ARTICLE 4 : Les listes de candidats qui souhaitent bénéficier de l'envoi de leur propagande par la commission d'organisation des élections devront remettre leurs circulaires et leurs bulletins de vote à la chambre d'Agriculture de l'Oise avant le jeudi 10 janvier 2019 à 16 heures.

ARTICLE 5 : La réunion d'installation de la commission aura lieu le lundi 10 décembre 2018 à 16h30 à la chambre d'agriculture de l'Oise sis rue Frere GAGNE 60021 Beauvais.

ARTICLE 6 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise à chacun des membres de la commission et aux mandataires des listes de candidats.

Beauvais, le 30 novembre 2018

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Louis LE FRANC'. The signature is stylized with a large initial 'L' and a long horizontal stroke at the end.

Louis LE FRANC